La restitution est opérée au profit de cet organisme, à charge pour lui d'employer les sommes correspondantes de la même façon que les revenus auxquels elles se rattachent.

### Chapitre VI: Contestations et sanctions

# 

Les litiges relatifs à l'application du présent titre, autres que ceux mentionnés aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 3326-1, relèvent du tribunal judiciaire dans les conditions fixées à l'article R. 311-1 du code de l'organisation judiciaire.

## Titre III : Plans d'épargne salariale

#### Chapitre Ier: Champ d'application

R. 3331-1 Décret n'2009-350 du 30 mars 2009- art 3

Les dispositions du présent titre, à l'exception de l'article D. 3334-3-1, sont également applicables aux personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 3332-2.

D. 3331-2 Decret n²2009-351 du 30 mars 2009 - art. 3 ■ Legif. ■ Plan ♠ Jp.C.Cass. இ Jp.Appel ■ Jp.Admin. ☑ Juricaf

Les salariés d'un groupement d'employeurs qui n'a pas mis en place un plan d'épargne salariale peuvent bénéficier du plan d'épargne salariale mis en place dans chacune des entreprises du groupement auprès de laquelle ils sont mis à disposition si le règlement le prévoit.

). 3331-3 Décret n°2022-1651 du 26 décembre 2022- art 2 □ Legif. ■ Plan ♠ Jp.C.Cass. □ Jp.Appel □ Jp.Admin. ☑ Jurical

L'ancienneté des personnes mentionnées à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 3332-2 éventuellement requise par le règlement se décompte à compter de la date d'effet du contrat individuel.

### Chapitre II: Plan d'épargne d'entreprise

Section 1 : Conditions de mise en place.

Sous-section 1: Choix de placement.

p.1614 Code du travai